

Réf : N°22 / CFDT- MAE

Nantes, le 25 septembre 2026

Mme Nathalie ESTIVAL-BROADHURST
Directrice générale de l'administration
et de la modernisation
27 - 29 RUE DE LA CONVENTION
75732 PARIS CEDEX 15

Objet : Mesure coût-vie et revalorisation salariale collective au titre de 2026.

Madame la Directrice générale,

La CFDT-MAE tient à attirer votre attention sur la situation particulièrement tendue qui prévaut actuellement au sein du réseau concernant le traitement des dossiers de la commission « coût-vie » des agents contractuels de droit local (ADL).

Alors que l'inflation pèse lourdement sur le pouvoir d'achat de nos collègues contractuels de droit local à l'étranger, le silence ou les délais excessifs dans la communication des arbitrages de la commission interministérielle suscitent une incompréhension et une impatience légitimes sur le terrain.

Ce scénario de retards et d'opacité, nous le subissons et le dénonçons chaque année. Cette situation chronique n'est plus tenable. Il est impératif que l'administration restructure et fluidifie ce calendrier une bonne fois pour toutes pour mettre fin à cette incertitude annuelle qui pénalise l'ensemble de ces personnels.

En conséquence, la CFDT-MAE demande à l'administration :

- La publication immédiate et transparente des résultats des arbitrages issus de la dernière commission « coût de la vie ».
- Un calendrier clair, pérenne et respecté pour les exercices à venir afin que cette situation ne se reproduise plus l'an prochain.
- L'application d'une rétroactivité juste pour compenser les mois d'attente subis par les agents face à la hausse des prix.

Le dialogue social exige de la constance et du respect envers les agents contractuels de droit local. Nous comptons sur votre réactivité et attendons des engagements fermes pour que cette situation récurrente cesse.

La CFDT-MAE vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de son profond respect.



Carole BARBIER
Secrétaire Générale